



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34

Fax : 03 89 44 04 07

www.rixheim.fr

Service juridique
service.paj@rixheim.fr

ARRÊTÉ

Mandat spécial Salon des maires 2026

401 / JUR / 2026

Le Maire de la ville de RIXHEIM,

- Vu** l'article L.2123-8 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération du conseil municipal du 9 avril 2026 relative au remboursement aux élus des frais de déplacement et de représentation ;
- Vu** la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 relative à la délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'assurer sa représentation au salon des maires, notamment en vue d'enrichir les projets municipaux en cours en matière d'innovations numériques ;

ARRETE

- Article 1** : Un mandat spécial est accordé à monsieur Nicolas DESCLOUX dans le cadre de sa participation au salon des maires à Paris le 26 novembre 2026.
- Article 2** : Les frais relatifs à ce déplacement seront indemnisés conformément à la délibération du 9 avril 2026.
- Article 3** : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à RIXHEIM, le 12 octobre 2026

Le Maire,
Catherine MATHIEU-BECHT



Mis en ligne sur le site internet de la
ville de Rixheim le : 13 OCT. 2026